

S  
P



Syndicat National  
des Enseignements  
de Second degré

pays de la Loire

Loire Atlantique - Maine et Loire - Mayenne - Sarthe - Vendée

L

Bulletin de la section académique du SNES  
15, rue Dobrée - 44100 NANTES  
tél. 02 40 73 52 38  
e-mail : s3nat@snes.edu sur le Web : www.nantes.snes.edu

N°41 - février 2022 - Prix du numéro : 1.50€

## Edito

### Légitimes revendications

Les moyens annoncés en janvier dernier pour la rentrée 2022 dans notre académie ne doivent pas nous leurrer : ce solde positif (+37) l'est parce qu'il prend en compte le passage à temps plein des stagiaires qui sont certes des moyens d'enseignement, mais ne sont pas titulaires de leur poste. Les moyens affichés sont donc plus élevés que ceux réellement octroyés dans les établissements : ce sont bien 49 postes qui sont supprimés.

Outre la dégradation importante des conditions d'entrée dans le métier, alors que nos métiers n'attirent plus, c'est bien un pas de plus dans la dégradation des conditions de travail que nous franchissons avec de fortes conséquences pour les personnels et pour les élèves. Il n'est plus besoin de démontrer les besoins en personnels à l'Éducation Nationale ni les effets né-

fastes de la politique éducative de Jean-Michel Blanquer. Il est urgent de rompre avec cette logique libérale mortifère pour le service public laïc d'Éducation. Il est urgent de véritablement revaloriser les salaires et les pensions des agent·es par le dégel du point d'indice et la reconstruction des grilles. Il est urgent de geler les suppressions d'emplois et d'adopter un collectif budgétaire pour des créations d'emplois à la hauteur des besoins et des missions du service public d'Éducation. Les actions du 13 et du 27 janvier ont montré notre capacité à porter ces revendications et à faire bouger le gouvernement. Ne renonçons pas et continuons à nous mobiliser lors des prochaines actions pour une transformation sociale, pour une École de la réussite pour tou·tes et pour un service public laïc d'Éducation ambitieux.

Nelly Hervouet, février 2022

## Sommaire

- 1..... Éditorial
- 2..... Rentrée 2022
- 3..... Profs allemands, profs français : infos/intox
- 4..... RDVC : CAPA des requêtes de révision d'évaluation
- 5..... Service National Universel
- 6..... Stratégies d'orientation
- 7-8.... Journée internationale de lutte pour les droits des femmes
- 9..... Journée d'action du 17 mars
- 10..... Retraité.es / Vie de la section académique
- 11..... Courants de pensée
- 12..... Congrès académique 7 et 8 avril 2022



**L'AUGMENTATION DES SALAIRES ET DES PENSIONS : UNE PRIORITÉ POUR TOUTES ET TOUS**

**EN GRÈVE LE 17 MARS**  
(voir p. 9)

## CONGRÈS ACADÉMIQUE

7 & 8 avril 2022  
Bourse du Travail, Angers



CONGRÈS NATIONAL MONTPELLIER 2022



La dotation académique annoncée, lors du Comité Technique Ministériel, affichait une perte de 49 emplois pour une baisse des effectifs de 0,4% et un gain de 37 emplois en moyens d'enseignement. Lors du CTA du 17 janvier, le recteur reprenait cet affichage en omettant d'indiquer sur les documents fournis la perte de 49 emplois ...

Plus soucieux de l'affichage politique que de la réalité des conditions de travail des enseignant.es, le recteur, à l'image du ministre, tente ainsi de masquer l'effet des suppressions d'emplois en mettant en avant les moyens d'enseignement supplémentaires obtenus par l'affectation des 4000 stagiaires à temps plein devant élèves, résultat de la réforme de la formation des enseignant.es. Cette manœuvre est insupportable et obère l'avenir : cela revient à se féliciter de la dégradation des conditions d'entrée dans le métier alors même qu'il manque d'attractivité ! La FSU ne s'est pas privée de le dénoncer lors de cette instance !

La répartition de cette enveloppe académique s'établit ainsi : +49 emplois en heures postes et -12 emplois en HSA. Certes, on peut se féliciter de la baisse des HSA dont le

nombre avait considérablement augmenté ces dernières années et fait peser sur les équipes un fardeau supplémentaire et une nouvelle pomme de discorde entre les personnels, comme de l'attribution de 23 emplois aux remplacements, qui ne sont que difficilement assurés à l'heure actuelle.

Autre élément : la création, dans l'académie, de 13 postes de CPE (300 au niveau national) après des années sans aucune création. On ne peut que se satisfaire de cette annonce, mais cela restera largement insuffisant au vu des pertes subies et des besoins de la période.

La rentrée 2022 se fera donc dans des conditions difficiles pour toutes et tous, et pas uniquement pour les stagiaires. Les Dotations Globales Horaires arrivées fin janvier dans les établissements en sont la preuve ! Alors que les deux dernières années de crise sanitaire ont lourdement entravé les apprentissages des élèves, il faudrait, au contraire de la politique menée par le ministre, un plan d'urgence pour l'éducation avec des recrutements massifs permettant de diminuer dans tous les établissements le nombre d'élèves par classe.

### DGH 2022 : ECHOS DES ETABLISSEMENTS

À la rentrée 2022, le collège Berthelot du Mans perdra 1 division et 29 heures pour une baisse estimée de 7 élèves. Cette perte de moyens, s'ajoutant à celle de l'an dernier, accentue la dégradation des conditions d'enseignement et de travail dans l'établissement. Le nombre d'élèves par classe augmente régulièrement depuis 2019 et la DHG ne permet plus de garantir la même offre éducative : moins de dédoublements, regroupements de niveau en LV plus fréquents, disparition de l'allemand LV2, enseignement des LCA réduit à 1h sur les trois niveaux. 7 compléments de service donnés sont prévus.

Les murs craquent au collège G. Philippe de Carquefou ! À la prochaine rentrée, 838 élèves sont annoncés, soit une trentaine supplémentaire, faisant ainsi passer la structure globale à 30 divisions. Après le projet (visiblement abandonné) de réviser la carte scolaire,



on fait maintenant miroiter aux équipes l'installation de nouveaux modulaires (pour la rentrée 2023) et la création d'un nouvel établissement à l'est de la métropole (aux calendes grecques ?). En attendant, il faudra se débrouiller comme on peut avec trop d'élèves dans des locaux trop petits.

À la lycée M. Yourcenar du Mans, la DGH prévoit la perte d'une vingtaine d'heures à structure constante, certes avec quelques élèves prévus en moins. La comparaison avec les lycées voisins laisse transparaître une sous-dotation assez flagrante en direction des sections technologiques tertiaires qui accueillent cependant des élèves globalement en moins grande réussite scolaire qu'en série générale. Un nouveau signe, s'il en était besoin, de la dualité entre le discours sur l'égalité des chances et la réalité, cruelle, du terrain...

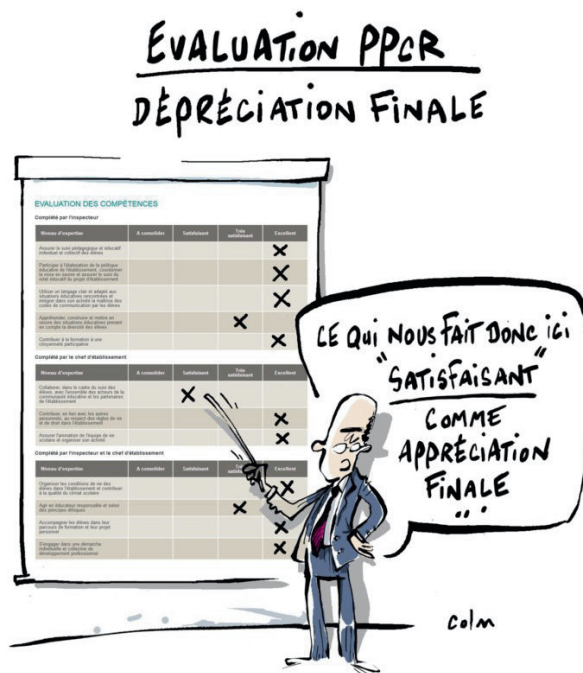
*R*écemment quelques médias ont tenté de rejouer le match et de ré-alimenter une forme de profbashing, alors qu'en est-il ?

<b>Allemagne</b> <i>Système fédéral / différences régionales</i>	<b>France</b> <i>Education Nationale</i>
<b>Statuts, disciplines, publics</b>	
Grande variété de statuts. A Berlin, plus de titularisations, dorénavant que des contractuel.les. 2 disciplines enseignées mais histoire, géographie, physique, chimie, politique, religion, civisme ... sont des matières différentes. Système scolaire moins hétérogène : pas de collège unique : 3 filières dès 11/12 ans, 30 % d'une classe d'âge passe l'Abitur (Bac) qui permet l'accès aux études universitaires.	Les détracteurs du modèle français avancent souvent la bivalence allemande, négligeant beaucoup d'enseignant.es (PEGC, PE en SEGPA, PLP ...), oubliant que certain.es, selon les critères allemands, seraient bivalent.es (physique-chimie) voire trivalent.es (H-G, lettres classiques...). Système massifié avec une forte hétérogénéité, impératifs de différenciation et d'inclusion.
<b>Salaires et évolution</b>	
Salaires élevés et attractifs. Moyenne des débutant.es titulaires du 2nd degré: 4 477€ brut. Dans certaines régions, 1300€ de prime «Covid» en 2022. Depuis 2019, en Bavière, augmentation de 3.2%/an, traitement +27% depuis 2012. 7 à 10 échelons parcourus + rapidement selon jugement de la hiérarchie directe.	En début, après 15 ans, en fin de carrière, salaire à peu près 2 fois moins élevé. Gel du point. Problème d'attractivité. Décrochage du pouvoir d'achat absolument pas résolu par le « Grenelle ». La rémunération maximale en fin de carrière d'un agrégé classe exceptionnelle 4999€ brut.
<b>Temps de travail</b>	
Secondaire, selon le niveau, 23 à 27 cours de 45 minutes = 17,25h à 20,25h.	Proche des horaires français (agrégé.es : 15h+2HSA, certifié.es : 18h+2HSA).
<b>Remplacements</b>	
Pendant leur temps de présence, profs disponibles pour remplacer à l'improviste un.e collègue absent.e. Tableau publié le matin. Rémunération seulement à partir de la 4e HSE/mois.	Absences de + de 15 jours « gérées » par le rectorat. En interne, HSE, seulement pour les courtes absences prévisibles.
<b>Fonctions</b>	
Ni CPE, ni infirmier.es, ni AED : gestion des récréés, des absences des élèves de leur classe (PP). Trois grades : «Studienrat»/A13 peuvent prendre des responsabilités, ex : coordonnateur.trice (et vérifier les corrections de ses collègues comme 2nd.e correcteur.trice). Pour passer dans la catégorie + élevée, «Obers-tudienrat»/A14 (20% du corps en 2014 mais nbre peu élevé) : examen + très bonne évaluation. «(Ober)Studiendirektor»: quelques enseignant.es "méritant.es" en fin de carrière, ceux qui assurent des directions en collège (A15) ou lycée (A16) avec encore une classe.	PP, tuteurs, ... Les tâches dévolues, notamment celles liées aux IMP (usages numériques-RUPN, accompagnement devoirs-faits, référents décrochage ou culture, labels EDD, ...) et les pratiques managériales ne cessent de croître.

*I*nternationaliste depuis toujours, le syndicalisme s'oppose à cette mise en concurrence des travailleurs ! Prenons le meilleur de nos systèmes pour arracher partout des avancées ! Force est tout de même de constater que pour un peu plus de responsabilités, nos collègues allemands ont un salaire bien plus élevé !

En début d'année scolaire, les collègues soumis-es à un rendez-vous de carrière l'année précédente reçoivent l'appréciation finale du recteur, formulée sur la base de celles des « évaluateur-trices primaires ». Il est alors possible de former un recours gracieux en révision de son appréciation finale, en conséquence de quoi le recteur revoit, ou non, son avis dans le sens des requérant-es. A la suite d'un rejet, explicite ou implicite, les collègues peuvent saisir la CAPA.

Cette année, parmi les 892 certifié-es ayant eu un rendez-vous de carrière en 2020-2021, 18 ont formulé un recours gracieux. Ce nombre baisse de moitié : est-ce en raison de la relative complexité de la procédure, qui peut décourager ? Est-ce parce que les collègues pensent qu'il est vain / risqué de requérir ? Est-ce parce que les évaluateur-rices ont « progressé » avec le temps (et les interventions des élu-es en CAPA pour faire réparer des injustices) ? Sans doute un peu tout cela, même si le rectorat veut y voir un indice de satisfaction des collègues. Rien de moins !



Le recteur a donné 6 réponses favorables à ces recours gracieux. Parmi les 12 collègues ayant reçu une réponse négative, 8 ont porté leur contestation devant la CAPA.

Il faut souhaiter qu'à l'avenir, beaucoup plus de collègues aillent si besoin jusqu'au stade de la saisine de la CAPA, qui a plusieurs effets à court et moyens termes :

- nos interventions en CAPA les années passées ont obligé le recteur à revoir son appréciation finale, en particulier en cas d'incohérences « arithmétiques » faisant apparaître un alignement par le bas. Désormais, dans bien des situations de ce type, c'est dès le recours gracieux que le recteur revoit sa copie.

- nos élu-es ont imposé, CAPA après CAPA, un vote formel sur tous des dossiers. Cette année, ce vote a fait apparaître, à chaque fois, une majorité pour la révision à la hausse de l'appréciation finale, le recteur conservant cependant le dernier mot pour trancher à l'issue de cette réunion de l'instance. Tous ces cas devront donc donner lieu à information ultérieure du recteur à cette même CAPA, si celui-ci n'a pas accédé à cette demande de l'instance consultative. Nous y serons tout particulièrement attentif-ves.



**Mutations 2022,  
le SNES-FSU  
vous informe**

***Vous voulez muter ?***

***Vous devez participer au mouvement intra ?***

***Vous avez besoin d'aide pour être informé-e  
et éviter les erreurs ?***

***Nous sommes là pour vous aider !  
Rendez-vous sur le site du SNES-FSU de  
Nantes***



Le SNU dit "donner l'opportunité" de découvrir pendant 15 jours dans un autre département la vie collective au sein d'un centre accueillant environ 200 jeunes, pour créer des liens nouveaux, développer une culture de l'engagement et ainsi affirmer une place dans la société. À l'issue de la mission d'intérêt général, les jeunes peuvent s'engager en participant à la création d'une société fraternelle et d'entraide. En uniforme, ils et elles sont hébergés dans des internats ou bâtiments de l'armée et encadrés par des militaires et des éducateurs rémunérés. Formés aux premiers secours, aux réactions à avoir en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle, ils et elles recevront des modules sur la protection de l'environnement ou les valeurs de la République. Un bilan de santé et des tests de français leur sont aussi proposés.

### SNU ou culture de l'obéissance ?

Les brochures annoncent un programme alléchant : activités physiques, activités de la promotion de la santé, connaissances des droits et citoyenneté - axée surtout sur la défense et la sécurité -, culture, écologie... Toutes ces thématiques sont déjà incluses dans les programmes scolaires ; or, ce sont ces mêmes enseignements qui sont rabotés de leurs horaires. Notre diversité sociale a besoin d'une autre approche, prenant appui sur l'obligation scolaire, et non pas sur le Code du Service National. Cette manière d'imposer un concept de l'engagement, n'a rien de progressiste ! Le SNU, sous un affichage convenu et des éléments de langage positifs et trompeurs, rejoint une vision politique d'encadrement et de conformation à l'ordre, au détriment des approches de la conscience critique au service du libre exercice citoyen. Comme le service civique, le SNU, qui relève du Code du Service National, vient servir une pédagogie de l'obéissance là où il faudrait conduire une pédagogie de la confrontation associée à la fonction républicaine de l'École. Le cadre du séjour de cohésion est fortement teinté de dimensions militaires (le salut au drapeau chaque matin et 5 jours à marche forcée, qui ne remplaceront pas 12 ans d'éducation à la citoyenneté !). Ce type d'engagement n'a rien à voir avec "la pédagogie active" et encore moins avec les pratiques éducatives de l'éducation populaire destinées à traduire dans les actes éducatifs la dimension fondamentale d'une éducation émancipatrice.



la crise sanitaire et économique. Nous, CPE, ne sommes pas les recruteurs du SNU mais des agents indûment instrumentalisés. Il va être orchestré via les DRAJES en lien avec les EPLE. C'est une confusion qui dénature notre mission éducative. Elaborer un parcours citoyen dans le cadre de l'EMC dépendant du Code de l'Éducation nationale permettrait de "toucher" ces jeunes dès lors. On aurait alors l'occasion de travailler une vraie démarche éducative et le terme d'*universel* pourrait y retrouver son sens. Ce parcours pourrait être construit durant toute la scolarité en y intégrant un séjour en classe de découverte pour toutes les élèves : ces activités nées dans l'éducation populaire ont largement fait leurs preuves pour éveiller la curiosité et développer le sens de la vie commune.

### SNU : ça coûte combien ?

Alors que les manques de moyens, notamment humains, sont patents à l'Éducation Nationale, le budget du SNU s'élève à 110 millions et il n'a pas été totalement dépensé l'an dernier. En effet, si le gouvernement affichait un objectif de 800 000 jeunes de 15-16 ans, seuls 18 000, en 2021, ont participé au SNU. Pour chaque jeune engagé pendant un mois, l'enveloppe s'élève à 2400€. Les fonds alloués au SNU (plusieurs milliards s'il venait à être généralisé) doivent être réorientés à l'Éducation Nationale et aux acteurs éducatifs (mouvement sportif et associations agréées d'éducation populaire).

### Le SNU : un marché !

Le SNU est en train de devenir un marché (Léo Lagrange et d'autres l'ont largement investi). Le gouvernement ne fait qu'instrumentaliser un mouvement associatif aux abois avec

### SNU : obligatoire pour une jeunesse aux ordres ?

« Seules les sociétés totalitaires rendent l'amour de la patrie obligatoire » prévenait Tzvetan Todorov. Impossible de voir une cohérence entre le principe de l'engagement et le

fait d'obliger bientôt tous les jeunes à « faire leur SNU ». L'attestation de la JDC (Journée Défense et Citoyenneté) est obligatoire pour passer le permis de conduire ou le BAC. "Ce système va être repris pour le SNU" a déclaré le secrétaire d'Etat. Les jeunes réfractaires au caractère obligatoire du SNU seront-elles-ils sanctionné·es, leur BAC non validé ?

### CPE ET SNU ?

La pratique de la vie en internat est liée au métier de CPE. Elle fait partie de notre champ professionnel et repose sur un travail en équipe pluri-professionnelle. Mais ce qui est

prévu pour le SNU est radicalement différent, avec une forte coloration militaire. Son format est bien éloigné de nos pratiques où l'émancipation et l'épanouissement des élèves, l'éducation aux pratiques citoyennes et la formation au sens critique sont au cœur du métier. Nous refusons toute dénaturation de nos métiers et restons vigilant·es sur les droits des personnels. Ce SNU est contraire à notre projet éducatif : il s'apparente à un embrigadement. Or, l'engagement ne se décrète pas, il s'accompagne au long cours.

## STRATÉGIES D'ORIENTATION : DÉCIDER, CHOISIR, SUBIR ?



L'institution décide des ouvertures, des fermetures de sections, du nombre de places, des modalités de formation, des procédures d'orientation et critères d'accès... Elle choisit le public éligible, le coût de revient à l'étudiant·e, le lieu d'implantation, l'affectation de moyens et de personnel... avec des instances de concertation très amoindrie avec les personnels !

Le jeune décide d'un projet, choisit sa filière et l'établissement. Il va obtenir satisfaction ou subir une décision négative. Les « premiers de cordée » choisissent les meilleures places, parmi les plus convoitées. Les « dernier·es » en listes supplémentaires, se rabattent sur les places vacantes, au risque d'être démotivé·es, de décrocher.

Les PsyEN subissent la disparition d'outils indispensables pour l'information pour l'orientation, subissent en temps de COVID l'impact des absences non remplacées de collègues, subissent le peu de mesures sanitaires véritables lors des salons de l'orientation (où les écoles hors contrat fleurissent), jonglent entre présentiel et télétravail...

La crise sanitaire a conduit tout le monde à des efforts d'adaptation constants pour pallier les désorganisations multiples et les réajustements incessants. Du côté des élèves et des étudiant·es, les situations de mal-être se multiplient, avec les difficultés des liens aux autres si essentiels à l'adolescence, et à cet empêchement d'explorer le monde environnant pour s'y insérer. Les signes d'alerte se multiplient avec atteinte au corps, repli sur soi, déchainement sur les réseaux sociaux... La mise en place des aides est aussi compliquée ; des personnels s'épuisent en éducation, santé, social, aide psychologique... Le temps manque à tou·tes... difficile de faire face. Et du côté des jeunes, il apparaît que le nombre de décrocheur·ses augmente.

Alors, quelles stratégies pour tenir bon ? Se centrer sur nos valeurs, le travail auprès du public, chercher la cohésion des équipes et l'entraide. Pour éviter l'isolement, la perte de sens, le découragement, l'épuisement, la coopération est essentielle. Même si la « distanciation sociale » tend à faire disparaître tout cet informel qui nourrit la vie du groupe, il est nécessaire de redonner sa place au collectif. Ne subissons pas !



*Appel unitaire du 8 mars 2022*

## **Ensemble, en grève féministe le 8 mars !**

La prise de conscience et les mobilisations féministes grandissent et font bouger les lignes partout dans le monde. Nous sommes debout, nous voulons décider de nos vies. Nous voulons l'égalité.

**Nous voulons être reconnues dans nos métiers, bien payées, à égalité avec les hommes au travail !**

Avec la crise sanitaire, les femmes sont toujours en première ligne, mal payées, majoritaires dans des métiers essentiels (soins, santé, services publics). Nous sommes touchées de plein fouet par la précarité, les bas salaires et le temps partiel subi. Notre travail est déconsidéré et invisibilisé. Aides à domicile, assistantes d'élèves en situation de handicap (AESH), enseignantes, soignantes, travailleuses sociales... Les grèves se multiplient dans les métiers féminisés. Faisons converger ces luttes le 8 mars pour imposer des revalorisations salariales, des emplois stables et durables et des perspectives de carrière ambitieuses ! Les femmes immigrées ou sans papiers sont surexploitées, peu reconnues socialement et peu susceptibles d'évoluer dans leurs emplois. Nous voulons qu'elles soient régularisées !

**Nous voulons vivre dans une société sans violence sexiste et sexuelle ! Nous voulons être libres de nos choix sur nos corps !**

#MeToo, notre mobilisation partout dans le monde bouscule les rapports de domination et met à mal le patriarcat. Nous refusons les violences sexistes et sexuelles que ce soit dans les bars (#BalanceTonBar), dans nos couples ou nos familles (#MeTooInceste), dans la santé (#StopVog, Stop violences obstétricales et gynécologiques), dans notre travail, les lieux scolaires universitaires (#metoofac), dans les fédérations sportives, la culture (#metootheatre), le journalisme, la politique (#metoopolitique).

Les femmes handicapées sont pénalisées par le manque de soins et freinées dans leur choix



d'autodétermination de leur sexualité ou dans la possibilité de mettre au monde des enfants. Elles subissent d'autant plus les violences sexistes et sexuelles qu'elles soient d'ordre privé, institutionnel, médical ou économique (le versement de l'allocation d'adulte handicapé.e dépend des revenus du conjoint).

Nous dénonçons l'élection à la présidence du parlement européen d'une parlementaire anti-avortement et nous exigeons que le droit à l'IVG entre dans la charte des droits fondamentaux. En France, l'allongement du délai pour avorter doit enfin être voté, plus question d'être obligée de partir à l'étranger !

L'éducation non sexiste, la lutte contre les stéréotypes dans les manuels scolaires, contre le cyberharcèlement doivent enfin être effectives ! L'orientation ne doit plus être genrée, personne ne doit contrôler nos corps et la façon dont nous nous habillons !

**Nous voulons avoir du temps pour nous, nous en avons assez d'assurer toutes les tâches à la maison, parce que c'est l'égalité et que nous le valons bien !**

Nous refusons d'être les variables d'ajustement, celles qui sacrifient leur travail, qui enchaînent les doubles journées avec le ménage, les courses, la cuisine, etc. pour pallier les déficits de services publics et prendre soin des enfants ou des personnes dépendantes. Comble du mépris : notre travail est si dévalorisé que deux ans après le début de la crise sanitaire, le pouvoir fait toujours comme si on pouvait télétravailler tout en gardant les enfants ! Nous voulons une réduction du temps de travail pour toutes et tous, allongement du congé maternité et du congé paternité et d'accueil de l'enfant, nous voulons une meilleure rémunération du congé parental pour qu'il soit plus partagé, nous voulons un vrai service public de prise en charge de la petite enfance et de la dépendance !

## Le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, nous ferons la grève féministe partout dans le monde pour :

Affirmer notre solidarité avec les femmes du monde entier qui subissent la répression, la négation de leurs droits, à commencer par nos sœurs d'Afghanistan, violemment réprimées par les talibans et abandonnées par les pays occidentaux.

**Exiger** des moyens pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles, sachant que pour les seules violences conjugales, le Conseil Economique Social et Environnemental estime à 1 milliard l'investissement nécessaire. Afin de prévenir toutes les formes de violence, il est indispensable d'accompagner et protéger les victimes, de former toutes les personnes qui travaillent à leurs côtés, de sanctionner les agresseurs, de faire appliquer les lois existantes et de compléter la législation.

**Exiger** l'égalité salariale et professionnelle et dénoncer le fait que les femmes sont toujours payées un quart en moins. En France, c'est comme si nous arrêtions d'être payées chaque jour à partir de 15h40.

**Revendiquer** la revalorisation des métiers féminisés, la fin de la précarité et des temps partiels et l'application de la loi qui - depuis 50 ans ! - prévoit un salaire égal pour un travail de valeur égale.

**Obtenir** le rattrapage des pensions des femmes retraitées qui sont inférieures de 40%

### Signataires de l'appel

Action Aid Peuples Solidaires Association Nationale des Etudes Féministes (ANEF), APEL-Égalité, AT-TAC, Chiennes de garde, CGT, CNDF, Collectif Féministe Contre le Viol (CFCV), collectif Tenon, Collectif bas les masques, Femmes Egalité, Femmes Solidaires, Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir - FDFA, Fffrac, FIDL, Fondation Copernic, FSU, Ligue des Femmes Irlandaises pour la Démocratie-LFID, Maison des femmes de Paris, Mémoire Traumatique et Victimologie, Mouvement Femen, Mouvement des femmes kurdes en France (TJK-F), Nous Toutes, Osez le féminisme, Rajire, Réseau Féministe « Ruptures », Solidaires, Stop Violences Obstétricales et Gynécologiques, SKB, UNEF....

SNES PAYS DE LOIRE - n° 41 - février 2022

à celles des hommes.

**Exiger** un investissement financier et un recrutement massif dans les services publics, notamment dans les secteurs du soin, du lien et de l'éducation pour socialiser les tâches domestiques !

**Développer** une éducation féministe et égalitaire qui lutte enfin contre les stéréotypes et les violences et qui donne à tou.te.s la possibilité de réussir leur parcours scolaire et professionnel.

**Exiger** l'allongement des délais pour l'IVG et l'accès sur l'ensemble du territoire à des centres IVG.

Ce 8 mars, nous serons à la veille des élections présidentielles. Le gouvernement et le patronat bloquent toute avancée et multiplient le féminisme washing. Pire, la réaction masculiniste s'organise relayée par l'extrême droite qui revendique un discours sexiste, raciste et LGBTophobe. Partout dans le monde, la première chose que font ces partis réactionnaires quand ils arrivent au pouvoir, c'est de remettre en cause les droits fondamentaux des femmes.

Alors que la « grande cause » d'Emmanuel Macron s'est avérée une vaste opération d'enfumage, que les idées misogynes relèvent la tête, nous donnons rendez-vous à toutes les femmes, à tous et toutes les féministes. **Le 8 mars, on s'arrête tout.e.s. On se met en grève. Plus de bla bla, plus de promesses sans lendemain, des actes. Ne nous libérez pas, on s'en charge !**



**ÉPIDÉ** La grève féministe, grande cause de engagement ? À l'heure des fêtes, on se précipite, comme en France, et à la fin de l'année à l'heure de la pandémie. Les indignations se font entendre. Les interventions médiatiques sont aussi plurielles. Elles sont aussi une question de l'égalité professionnelle. Les femmes luttent pour l'égalité professionnelle. Mais l'égalité professionnelle, le salaire et les services ont été oubliés. Le 8 mars, on s'arrête tout.e.s. On se met en grève. Plus de bla bla, plus de promesses sans lendemain, des actes. Ne nous libérez pas, on s'en charge !



**Pour en savoir plus** : le supplément du secteur Egalité Femmes-Hommes, "Au travail, égales !" du SNES-FSU





Solidaires



unef



## **L'augmentation des salaires et des pensions : une priorité pour toutes et tous !**

Les salarié-es du secteur public comme privé, les retraité-es, les jeunes partagent toutes et tous une même priorité face à l'augmentation du coût de la vie, il faut augmenter les salaires, les pensions, les allocations et les bourses étudiantes.

Beaucoup ont exprimé leurs exigences en se mobilisant, ces dernières semaines, dans leur entreprise, leur service, leur branche professionnelle.

Ainsi en est-il des personnels des services publics, à l'instar de celles et ceux de l'éducation nationale, des soignant-es, des travailleurs sociaux... De nombreux débrayages, lors des NAO (négociations annuelles obligatoires), dans les secteurs notamment industriels ont permis également des avancées à l'échelle des entreprises. Tout au long du mois de janvier, les différentes professions et la jeunesse ont su se mobiliser ensemble pour défendre les salaires et l'emploi dans beaucoup de localités.

Plus de 150 000 manifestants, de nombreux secteurs professionnels ont débrayé, la question sociale et salariale s'ancre dans le quotidien des salarié-es dans les entreprises et les services.

La jeunesse est-elle aussi est confrontée à une grande précarité de vie et de travail et à la pauvreté.

En décembre 2021, l'inflation en France a atteint 2,8% sur un an.

Près de la moitié provient directement de l'augmentation du prix de l'énergie (carburants, électricité, gaz). En effet, l'énergie a vu son prix augmenter de 18,6%. Il y a également une augmentation importante des prix des produits alimentaires de première nécessité.

Force est de constater que c'est l'évolution des revenus par rapport à l'inflation qui est déterminante. C'est un levier essentiel pour maintenir le pouvoir d'achat des ménages et agir sur la répartition entre les revenus du capital et du travail ; les entreprises cherchant, en effet, même dans le contexte de la pandémie, à augmenter leurs profits.

L'enjeu majeur est donc de combattre la stagnation des salaires plus que d'agir sporadiquement sur l'évolution des prix.

Pour les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires et UNSA, et les organisations de jeunesse FIDL, MNL, UNEF et VL :

Il faut une revalorisation immédiate de l'ensemble des salaires dans le secteur privé et des traitements dans la fonction publique, en commençant par les plus bas salaires. Ainsi, il est urgent d'agir sur le SMIC et le point d'indice.

Il est indispensable que les minima de branche dans le privé et les grilles de salaires dans la Fonction Publique soient automatiquement relevés au niveau du SMIC.

Cela doit se compléter d'une ouverture rapide de négociations sur la répercussion de ces augmentations sur les échelles de carrière dans le public et les classifications dans le privé.

Il est aussi important d'augmenter les bourses pour les étudiant-es et les pensions pour les retraité-es.

Tout au long du mois de février, les mobilisations doivent se poursuivre et s'amplifier.

Il y a urgence également à mettre en œuvre l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes. Aussi, nos organisations appellent à une forte journée de mobilisation, le 8 mars prochain, lors de la journée internationale des droits des femmes. Alors que la première loi sur l'égalité professionnelle fête ses 50 ans et que les luttes féministes exemplaires se sont développées, gouvernement et employeurs refusent de financer des mesures pour s'attaquer véritablement aux racines des inégalités salariales. Les organisations syndicales appellent à rejoindre les mobilisations organisées le 8 mars prochain partout pour exiger des mesures concrètes afin d'éradiquer les inégalités et revaloriser les métiers féminisés.

Il faut imposer que les qualifications acquises, l'expérience professionnelle soient corrélées aux niveaux de rémunération et agir pour une limitation des écarts de salaires au sein des entreprises.

Pour agir sur ces revendications essentielles, les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires et UNSA, et les organisations de jeunesse FIDL, MNL, UNEF et VL appellent à une journée de grève et de manifestations interprofessionnelles le 17 mars prochain.

Dans l'attente, elles soutiennent les mobilisations qui se développent dans les entreprises et le secteur public. Elles s'adressent aux salarié-es du privé et aux agent-es du secteur public pour maintenir la pression et exiger l'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat.

Elles proposent de construire, dès à présent, les conditions d'un grand 1er mai unitaire.

Paris, le 10 février 2022

Au vu de l'actualité, nous reprenons un article écrit par Marylène Cahouet et paru dans l'US n° 811 du 28 août 2021 sur la baisse du COREM de 12,6% effective le 1er janvier 2022. Preuve s'il en était encore besoin de la nécessité de s'opposer au système de retraites par points.

## COREM : baisse de 12,6% depuis janvier 2022

### **Le Complément de REtraite Mutualiste (COREM) est à nouveau en difficulté.**

Depuis la faillite du Complément de Retraite de l'Education nationale et de la Fonction publique (CREF), les anciens adhérents ont été incités à accepter un produit de remplacement, le COREM, qui est régi par le code de la mutualité et géré par l'Union mutualiste retraite (UMR). C'est un système de retraite par points. Une baisse de la rente de 12,6% a été appliquée le 1er janvier 2022.

### **Crise du système**

La décision a été arrêtée en mai 2021 par le conseil d'ad-

ministration de l'UMR sans que les quelques 153 000 adhérent.es aient pu intervenir, ils et elles n'ont été informé.es que par courrier qu'après et convié.es à des réunions régionales d'une seule heure ! L'UMR justifie la mesure en évoquant les taux de couverture bas et la crise sanitaire, "*de surcroît dans un contexte où l'espérance de vie a fortement progressé*". Et assure, par ailleurs, que le "*système est très performant*". La lettre rappelle aussi ce que signifie la règle du système de retraite par points aux sociétaires : "*votre produit d'épargne retraite se traduit par une baisse de la valeur de service du point et donc du ni-*

*veau des rentes*". La démonstration est infaillible et conforte l'idée qu'il faut s'opposer à tout système de retraites par points.

### **Baisse du pouvoir d'achat**

La crise du COREM n'est pas nouvelle : depuis les années 2000, le CREF a été mis en liquidation et repris par l'UMR. Au total, aujourd'hui, les mesures se traduisent par une baisse du pouvoir d'achat des rentes de plus de 25% depuis 2002. Les allocataires ne cachent pas leur colère et protestent contre le manque d'information.

## VIE DE LA SECTION ACADÉMIQUE

Un changement important dans le fonctionnement de la section académique du SNES-FSU de Nantes est intervenu au 1er janvier 2022 : Hélène Bouchoux, notre secrétaire depuis plus de 33 ans, prend une retraite bien méritée après les nombreuses années passées à nos côtés. Nous tenons à la remercier pour son engagement et son professionnalisme pendant toutes ces années au sein de notre section académique et lui souhaitons une bonne retraite.



C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès de Marcel Beudin notre co-secrétaire des retraités du SNES-FSU 49. Humaniste, militant depuis toujours, de tous les combats et engagements, Marcel Beudin a aussi su, durant ses mandats de secrétaire départemental du SNES-FSU puis des sections retraités de la FSU et du SNES, être apprécié pour sa générosité, son écoute, sa disponibilité...

Le SNES et la FSU adressent leurs pensées à sa femme, à sa fille, notre collègue Katia, à ses enfants et petits enfants, qu'ils soient assurés de notre profonde affection.



### **Poursuivre l'action**

Le 13 janvier, Jean-Michel Blanquer aura réussi le tour de force de pousser une large majorité des personnels de l'Éducation Nationale à cesser le travail pour exprimer leur ras-le-bol face à une gestion chaotique de la crise sanitaire dans les établissements scolaires et méprisante pour les personnels. Un mouvement d'une telle ampleur n'avait pas eu lieu depuis longtemps ! Cette action a mis le ministre en difficulté, a contraint le Premier Ministre à s'en mêler, preuve de la gravité de la situation et de la légitimité de nos revendications. N'aurions-nous, au soir de cette journée, gagné que des masques comme certain.es l'ont prétendu ? Certainement pas ! Outre le changement de ton et de méthode dans la communication observé dès ce 13 janvier, nous avons forcé le gouvernement à prendre en compte la parole des personnels, notamment sur les lacunes évidentes en matière de remplacement, mais surtout obtenu le report des épreuves de spécialité du bac au mois de juin, un nouveau camouflet pour la réforme du bac dont aucune session n'aura pu, depuis sa mise en œuvre, se tenir dans les

conditions voulues par le Ministre ! Par là-même, nous avons prouvé que les organisations syndicales, la FSU en tête, pouvaient toujours rassembler largement les personnels et imposer, dans cette période pré-électorale, l'éducation comme sujet au cœur du débat public et reléguer au second plan les discours nauséabonds d'extrême-droite largement diffusés dans les médias. Ce n'est certes pas encore suffisant compte-tenu de la dégradation des conditions de travail de l'ensemble des personnels après cinq années d'austérité libérale imposée au système éducatif mais c'est un début qui montre que le syndicalisme enseignant reste une force avec laquelle il faut compter et que la mobilisation majoritaire peut payer ! C'est pourquoi il nous faudra continuer avec la grève à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars, la journée de grève et manifestation interprofessionnelle du 17 mars pour les salaires et pensions et après ... Dans ce contexte électoral, nous devons, par tous les moyens, porter nos revendications pour exiger des rémunérations justes et dignes ainsi qu'une amélioration des conditions de travail et d'études de tou.tes. Il n'est pas acceptable en cette période de forte inflation que tout augmente sauf nos salaires !

CONTRIBUTION DE L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE - NANTES LE 21 FEVRIER 2022



### **Battre la campagne le pavé**

La campagne électorale est asphyxiante. Les candidat-es porteurs d'un projet assumé de continuation de la casse sociale sont donné.es à des scores qui avoisinent, additionnés, les 75% ! Les thématiques qui s'imposent dans l'espace médiatique sont remplies de haine. Le récit dominant, sans aucun rapport avec les priorités des salarié-es, des chômeurs-es, des retraité-es et des jeunes, fait passer pour une fatalité une série d'options abominables : remboursement d'une dette écrasante, mise en concurrence de tou.tes contre tou.tes, dénigrement et répression des luttes, tout nucléaire, xénophobie, racisme, antisémitisme. Dans ce concert néolibéral et réactionnaire aux relents fascisants, il va nous falloir beaucoup de détermination pour imposer les questions de salaire, de services publics, de conditions de travail et d'égalité des droits.

Côté École, la potion est amère. La nouvelle posture de « dialogue » du ministre est déjà démentie par les accusations de harcèlement qui pèsent sur la secrétaire d'État à l'éducation prioritaire. L'énergie déployée par la macronie pour détruire le service public d'éducation est toujours aussi vivace. L'annonce de la suppression du CAPES et du statut de fonctionnaire des enseignant-es donne le ton.

L'année 2021-2022 aura été marquée par un nombre record de postes non pourvus et de remplacements non assurés. Les DHG qui arrivent dans les collèges et les lycées indiquent que ce sera pire en 2022-2023. Le bilan du quinquennat est désastreux : 7900 suppressions de

postes, réduction des horaires de cours pour les élèves avec la réforme du lycée et du lycée professionnel, mise sous tension des personnels, des élèves et de leurs familles avec la réforme du bac et de parcoursup, répression des personnels (à Melle, à Rennes...), précarisation et dégradation des conditions de travail des AED et des AESH soumis aux PIAL, saccage de la formation initiale et continue...

Dans cette tempête, nous avons quelques raisons de garder confiance. En effet, fragilisé par ses vacances à Ibiza, empêché d'appliquer entièrement la réforme du bac, discrédité par sa mauvaise gestion de la crise sanitaire, décrié pour avoir fait reculer l'apprentissage des mathématiques en lycée notamment pour les filles, Blanquer a surtout réussi à mettre tout le monde d'accord contre lui lors de la grande grève du 13 janvier ! Mais il en faudra d'autres pour mettre en échec sa politique, et obtenir la création de milliers de postes, la titularisation des non-titulaires dont les AESH, l'augmentation du point d'indice, le rattrapage des baisses de salaires continues depuis 20 ans, et le rattrapage des apprentissages scolaires dont les élèves ont été privé-es.

Heureusement l'agenda des luttes se remplit de nouveau avec la grève du 8 mars pour les droits des femmes, la marche du 12 mars pour le climat et la grève interprofessionnelle du 17 mars pour les salaires. Soyons aux rendez-vous !

Tous les trois ans, les sections académiques du SNES-FSU organisent un congrès académique afin de préparer le congrès national, qui aura lieu, cette année, du 9 au 13 mai 2022 à Montpellier.

**Le congrès académique aura lieu à Angers, à la Bourse du Travail, les jeudi 7 et vendredi 8 avril.**

Ce congrès est une étape importante de la vie démocratique de notre syndicat. C'est à ce moment que nous échangeons, débattons et adoptons collectivement les orientations que doit prendre le syndicat et des propositions que fera le SNES-FSU pour améliorer le système éducatif, les carrières des personnels, leurs conditions de travail...

Un congrès académique puis national, sur des thèmes réduits, a eu lieu l'an dernier en visioconférence en raison de la crise sanitaire et les élections internes se sont également tenues.

Cette année, c'est un congrès exceptionnel qui va donc avoir lieu avec les quatre thèmes habituels : le thème 1 "Reconstruire l'unité du second degré", le thème 2 "Pour des personnels respectés et revalorisés", le thème 3 "Pour une société juste et solidaire", le thème 4 "Faire évoluer notre organisation pour un syndicalisme renforcé et moteur du progrès social".

Jeudi 7 avril	Ordre du jour indicatif qui sera soumis au vote des congressistes à l'ouverture.
9h	Accueil
9h30 12h	- Introduction au débat général - Débat général - Interventions de syndicats du second degré de l'académie (SNEP, SNUEP, SNESUP) (sous réserve de confirmation) - Modifications statutaires (vote)
14h 17h	Commissions de travail sur les quatre thèmes
17h30-20h	Réunions de tendances

Vendredi 8 avril	Reprise dès 8h. Les congressistes qui le souhaitent sont hébergés sur place.
Matin	Thème 3 : Pour une société juste et solidaire
	Thème 2 : Pour des personnels respectés et revalorisés
Après-midi	Thème 4 : Faire évoluer notre organisation pour un syndicalisme renforcé et moteur du progrès social
	Thème 1 : Reconstruire l'unité du second degré
	Vote de la délégation académique pour le congrès national à Montpellier

## QUI PEUT PARTICIPER ?

Le congrès académique est ouvert à tou.tes les adhérent.es à jour de leur cotisation 2020-2021. On peut y venir comme délégué.e : dans ce cas, on représente son établissement (1 délégué.e pour 1 à 20 syndiqué.es, puis 1 par nouvelle tranche de 20). On a alors le droit de voter avec un mandat de délégué.e.

Si vous ne pouvez venir comme délégué.e, vous pouvez y participer comme congressiste : il est alors possible de prendre part aux débats, mais pas de voter.

Pour participer aux deux jours de congrès, les participant.es bénéficient d'une autorisation d'absence.

*Pour que le SNES-FSU soit, toujours plus, le syndicat de la profession, où s'élaborent les revendications qui fédèrent le maximum de personnels et font avancer nos métiers, le congrès académique doit être l'occasion pour un maximum d'adhérent.es de participer à la vie du syndicat.*

**Nous espérons vous retrouver nombreuses et nombreux  
à Angers les 7 et 8 avril, à la Bourse du Travail.**



Ont participé à la rédaction et à l'élaboration de ce numéro de **SNES Pays de Loire** :  
Cécile Delianne, Marie Haye, Nelly Hervouet, Xavier Hill, Gisela Lefebvre,  
Daniel Le Mouel, Céline Pella, François Peschard, Jeoffrey-Gaylord Remaud.